

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2024 - 028****Objet : Contrat – Accompagnement à la fiscalité locale – Locaux économiques – Modification catégorie et Surfaces**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant les résultats d'un diagnostic de territoire faisant apparaître un potentiel d'augmentation des bases fiscales de Vétraz-Monthoux.

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société ECOFINANCE une prestation d'accompagnement à la revalorisation des bases fiscales des locaux économiques en étudiant et corrigeant les anomalies.

ARTICLE 2 : d'honorer le paiement de la prestation d'un montant forfaitaire de 3 000 € HT puis de 45 % des gains réalisés dans la limite de 2 ans ou d'un gain supérieur à 39 500€.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 7 mars 2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 13/03/2024
publié ou notifié le 13/04/24

